



INSTITUT  
GRASSET

## -OFFRE D'EMPLOI-

Chargé(e) de cours

AEC - Spécialiste en réalité virtuelle et augmentée

Poste contractuel du 2 septembre 2024 au 14 février 2025

Salaire entre 94,11\$/h et 131,34\$/h

Tu es un(e) professionnel(le) de l'industrie de la réalité virtuelle et augmentée? Tu es une personne d'équipe organisée et performante? Tu désires transmettre et valoriser ton savoir-faire?

C'est donc toi que l'on veut rencontrer pour rejoindre l'équipe de chargés de cours de l'Institut Grasset! Voici quelques-uns des avantages offerts :

- Emplacement au cœur du Mile-End, quartier à haute valorisation technologique et culturelle;
- Environnement de travail agréable et stimulant dans un établissement d'enseignement collégial privé de renom;
- Horaire flexible, potentiellement en ligne;
- Régime de pension;
- Milieu favorisant ta formation et ton développement.

### **Cours à combler à la session d'automne 2024 :**

- Programmation RV2 C# et Unity (90 heures)
- - Ce cours aborde notamment l'utilisation du moteur Unity et de son langage de programmation associé, C#.

### **Qualifications requises**

- Bonne connaissance de la réalité virtuelle et augmentée ainsi qu'en la programmation;
- Diplôme spécialisé dans la discipline;
- Formation/expérience en pédagogie souhaitée un atout ;
- Bonne connaissance du français;
- Aptitude à donner divers cours de la discipline un atout.

### **Ton rôle :**

- Amener les étudiants à atteindre les compétences liées au cours;
- Rédiger le plan de cours;
- Préparer et transmettre les exercices;
- Rédiger, présenter et corriger les travaux et les examens;
- Effectuer le suivi et l'avancement des étudiants en période d'atelier;

Date d'entrée en fonction : 2 septembre 2024

Merci de faire parvenir ta candidature dans les plus brefs délais à l'attention de Jonatan Deveau à l'adresse courriel suivante : [jdeveau@grasset.qc.ca](mailto:jdeveau@grasset.qc.ca)

Seules les personnes retenues seront contactées.

Le Collège André-Grasset et l'Institut Grasset appliquent un programme d'accès à l'égalité en emploi. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes sur demande aux personnes en situation de handicap.

28 août 2024